

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1526

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	2 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Transport maritime à propulsion nucléaire (<i>ligne nouvelle</i>)	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le transport maritime rejette 3,3% des émissions mondial de dioxyde de carbone (soit 796 millions de tonnes de CO₂) et ce nombre devrait passer à 15% d'émissions en 2050. Des études montrent que le transport maritime rejette entre autres 1,2 à 1,6 millions de tonnes de PM₁₀ ; 4,7 à 6,5 millions de tonnes de dioxyde de soufre soit 8% des émissions mondiale de SO₂.

Face à ce phénomène, le nucléaire dans l'industrie du transport maritime, au moyen de petits réacteurs, s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie.

Le développement d'un porte-conteneur français à propulsion nucléaire serait une voie d'avenir pour le transport maritime français.

Le présent amendement propose la création d'un nouveau programme : "transport maritime à propulsion nucléaire" pour lancer des études sur un tel projet, et destiné à terme à en porter les investissements publics.

Il est donc proposé de créer, au sein de la mission : "Écologie, développement et mobilité durables", un nouveau programme dénommé : "Transport maritime à propulsion nucléaire", doté de 2 millions

d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Il est proposé de minorer du même montant l'action 17 du programme n°345.